



Registre des délibérations du Conseil Communautaire Du 15 avril 2019 à 19 heures

Sommaire

Approbation du compte-rendu du 21 janvier 2019 et du 18 février 2019	3
Election du secrétaire de séance.....	3
Information au conseil concernant les décisions prises par le Président et le Bureau	4
Administration Générale	4
20190415_01 – Signature de conventions de partenariat avec les communes pour le chantier d’insertion ALVEOLE ;	4
20190415_02 – Acquisition d’un bien immobilier sur la commune de Faucigny par voie de préemption dans le cadre de la gestion du Château de Faucigny;.....	4
20190415_03 - Aménagement des bureaux administratifs de la CC4R : Signature d’une convention de partenariat avec la commune de Fillinges dans le cadre d’un bail professionnel et demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien aux Investissements publics Locaux DSIL ;..	7
20190415_04 - Signature d’avenants au marché de travaux d’aménagement d’une zone d’activités et d’une déchetterie intercommunale sur la commune de Saint-Jeoire et au marché de travaux de construction de la déchetterie de Saint-Jeoire	9
20190415_05 – Signature d’une convention de mandat avec la commune de Saint-Jeoire pour la réalisation de travaux de réseaux d’eau sur la future zone d’activités ;	11
20180415_06 - Signature d’une convention de partenariat avec l’éco-organisme RECYLUM pour la collecte et le traitement des lampes usagées	11
20190415_07 - Désignation d’un membre de la CC4R siégeant au comité de direction au sein de l’association Initiative Genevois ;	12
Finances Publiques	12



20190218_08 - Demande de subventions au titre du Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité CDAS pour 2019 : réhabilitation des vestiaires du terrain de football de VIUZ EN SALLAZ et acquisition d'un bien immobilier sur Faucigny destiné à la gestion patrimoniale et culturelle du Château de Faucigny ;	12
20190415_09 - Demande de subvention auprès du Conseil Savoie Mont Blanc (CSMB) pour l'acquisition de ressources numériques et de l'amélioration du portail IDELIRE.....	14
20190415_10 - Modification de demande de subvention auprès du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes pour la valorisation des Meulières du Mont Vouan	15
Questions et Informations diverses	16



L'an deux mille dix-neuf, le quinze avril, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire et publique, à la Mairie de MARCELLAZ EN FAUCIGNY, sous la présidence de Monsieur Bruno FOREL, Président.

Date de convocation : 08 avril 2019
Nombre de délégués en exercice : 35
Nombre de délégués présents : 27
Nombre de délégués donnant pouvoir : 2
Nombre de délégués votants : 29

Délégués présents :

Bernard CHATEL, Danielle GRIGNOLA, Jacqueline GUIARD, Paul CHENEVAL, Isabelle ALIX, Daniel REVUZ, Jean PELLISSON, Luc PATOIS, Léon GAVILLET, Max MEYNET-CORDONNIER, Chantal BEL, Yvon BERTHIER, Catherine MARIN, , Catherine BOSCH, , Michel CHATEL, Christophe BOUDET, Laurette CHENEVAL, Léandre CASANOVA, Serge PITTET, Pascal POCHAT-BARON, Monique MOENNE, , Maryse BOCHATON, Florian MISSILIER
Nelly NOEL, Carole BUCZ et Daniel TOLETTI n'ont pas participé à la délibération N20190415_01 – Signature de conventions de partenariat avec les communes pour le chantier d'insertion ALVEOLE.

Délégués excusés :

Danielle ANDREOLI donne pouvoir à Daniel REVUZ
Gérard MILESI donne pouvoir à Pascal POCHAT BARON

Délégués absents :

Daniel VUAGNOUX
Jocelyne VELAT
Olivier WEBER
Gilles PERRET
Christine CHAFFARD
Philippe GEVAUX

Luc PATOIS est désigné secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu du 21 janvier 2019 et du 18 février 2019

Le procès-verbal de la réunion du conseil communautaire du 21 janvier 2019 n'avait pas encore été validé. Il est donc soumis à approbation lors du conseil communautaire.

Le procès-verbal de la réunion du conseil communautaire du 18 février 2019, envoyé en pièce jointe, est également soumis à approbation du conseil communautaire.

B. FOREL demande aux conseillers communautaires si certains éléments des deux procès-verbaux des précédents conseils communautaires ne seraient pas conformes aux propos qui ont été tenus.

En l'absence de commentaires, les deux procès-verbaux sont approuvés en l'état.

Election du secrétaire de séance

Il sera procédé à la désignation du secrétaire de séance. Luc PATOIS est désigné secrétaire de séance.



Information au conseil concernant les décisions prises par le Président et le Bureau

Le Président a signé en date du 21 février 2019, un marché d'étude juridique et financière avec le cabinet A PROPOS pour 19 645 euros HT (financée par l'agence de l'eau). Cette étude permettra d'apporter aux élus les éléments juridiques et financiers dans le cadre de la décision de transfert de compétences Eau et Assainissement au 1^{er} janvier 2020 à la CC4R.

Dans le cadre du Contrat de Territoire ENS, Monsieur le Président a signé les prestations suivantes :

- Mission de « Conciliation des usages » avec le cabinet AKENES à hauteur de 26 928 € HT ;
- Mission de « Plan de valorisation » avec la société ATEMIA à hauteur de 20 430 € HT ;

Pour ces deux missions, la CC4R bénéficie d'une subvention du Département à hauteur de 80%.

Administration Générale

20190415_01 – Signature de conventions de partenariat avec les communes pour le chantier d'insertion ALVEOLE ;

Lors du conseil communautaire du 18 février 2019, les élus communautaires ont délibéré favorablement pour la reconduction d'une convention de partenariat avec l'association ALVEOLE pour une période de 3 ans. Il convient de renouveler également les conventions avec les communes du territoire. Pour rappel, la méthodologie de travail consiste à recenser auprès des communes membres et de la CC4R, les travaux à réaliser sur le territoire et d'identifier le volume horaire nécessaire. Les coûts financiers de ces prestations sont pris en charge par les collectivités et la CC4R en fonction des besoins d'intervention.

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU les statuts de la CC4R et notamment son articles 2.1.1 « Protection et mise en valeur de l'environnement » ;
COMPTE TENU de la réussite du partenariat entrepris pendant 3 ans avec la structure ALVEOLE pour la conduite de travaux en chantier d'insertion sur le territoire ;

CONSIDERANT les projets de convention de partenariat entre CC4R et la commune pour une période de 3 ans ;

Oùï cet exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité des 26 votants, le conseil communautaire :

- VALIDE le projet de convention à signer avec chaque commune ;
- AUTORISE Monsieur le Président à signer les conventions avec les communes intéressées par la mise en place sur leur territoire de ce chantier d'insertion afin de se voir rembourser le coût financier de ces interventions.
- AUTORISE Monsieur le Président à procéder aux démarches administratives correspondantes ;

Nelly NOEL, Carole BUCZ et Daniel TOLETTI sont arrivés à 19H21.

20190415_02 – Acquisition d'un bien immobilier sur la commune de Faucigny par voie de préemption dans le cadre de la gestion du Château de Faucigny;

Le Président rappelle au conseil communautaire que l'intercommunalité est compétente en matière d'aménagement et de gestion du Château de Faucigny. La communauté ayant été informée de la mise en vente d'un bien dit PEGANOVA sur la commune de Faucigny, elle souhaite devenir acquéreuse dudit bien afin de faciliter la gestion patrimoniale et environnementale du Château de Faucigny.



La CC4R a reçu de la part de la commune un courrier de Maître Roger ACHARD, Notaire à REIGNIER-ESERY, relatif à une déclaration d'intention d'aliéner de la propriété appartenant à Madame Olga PEGANOVA. Cette propriété est située à l'entrée du site du château de Faucigny et comprend un bâtiment (maison de 1851 rénovée en 2000) d'une surface habitable 175 m² en R+2 et de 3870 m² de terrain non bâti situés sur les contreforts du château.

Monsieur le Président précise les informations suivantes :

- Les références cadastrales des parcelles concernées :

SECTION	N°	LIEU-DIT	SUPERFICIE
A	754	LE VILLAGE	9a95ca
A	758	LE VILLAGE	4a60ca
A	777	LE VILLAGE	18a77ca
A	778	LE VILLAGE	1a47ca
A	779	LE VILLAGE	2a61ca
A	780	28 MONTEE DU CHATEAU	1a30ca

- La désignation du bien : Bâti sur terrain
- Le prix de la vente : trois cent quatre-vingt-quinze mille euros, 395 000 €

Monsieur le Président souligne que ces biens sont situés dans la zone d'aménagement différé dite du Chef-Lieu et dans l'enceinte du site des ruines du château de Faucigny, permettant de bénéficier d'un droit de préemption urbain. Ce bien immobilier pourrait constituer un outil stratégique de valorisation et de promotion touristique du Château de Faucigny :

- Les parcelles non bâties situées en contrefort du château permettraient l'aménagement en continu d'un sentier de découverte du site d'un point de vue environnemental et patrimonial ;
- La bâtisse servirait de local d'accueil des visiteurs et de local technique pour faciliter les différentes manifestations culturelles sur le site ;

Les services des France Domaine ont évalué l'ensemble à 605 000 euros. Monsieur le président proposera lors d'un prochain conseil communautaire une décision modificative du budget pour permettre l'acquisition du bien immobilier.

Monsieur le Président informe les membres présents avoir reçu les futurs acquéreurs du bien le mercredi 10 avril dernier. Ils ne sont pas réjouis de voir la Communauté de Communes faire cette acquisition par préemption. A cette occasion, ils ont formulé une proposition afin de défendre leurs intérêts : ils demandent de leur laisser acquérir la maison accompagnée d'un petit terrain extérieur et proposent de céder à la CC4R à un prix très raisonnable les parcelles qui entourent le château.

La commune de Faucigny a averti la Communauté de communes qu'un bien était en instance de changer de propriété. Il se trouve que ce bien, sur le plan qui a été transmis aux conseillers, est la maison qui se trouve sur la droite du chemin en montant au château. La commune de Faucigny a donc demandé si la Communauté de communes serait intéressée pour effectuer une préemption sur ce bien. Il a donc paru intéressant au bureau de faire cette acquisition en lien avec dans le cadre de la compétence de la Communauté pour l'aménagement et la gestion du château de Faucigny afin de valoriser l'édifice et de développer sa fréquentation. C'est ce que la Communauté essaye de lui donner. Il revient au conseil communautaire de décider, avec différents éléments à prendre en compte. Le prix s'élève à 395 k€. La maison a été récemment rénovée et la restauration paraît tout-à-fait de qualité. La maison est en excellent état. Elle dispose d'un espace suffisant pour pouvoir en faire un point d'accueil et peut-être un relais culturel au pied du château. Il s'agit d'une opportunité proposée au conseil.



A leur demande, le Président a reçu les acquéreurs du bien qui ne sont pas réjouis à l'idée que ce bien soit préempté plutôt que de devenir leur propriété. Afin que chacun prenne la décision en son âme et conscience, il est important que le conseil communautaire dispose des différents choix possibles. La vente concerne la maison et le terrain alentour. Il a été proposé que les particuliers acquièrent l'ensemble des parcelles afin de pouvoir utiliser la maison, ainsi que le terrain alentour lui permettant de fonctionner. Le reste des parcelles attenantes seraient revendues à la communauté de communes. La proposition est assez libre. Si la Communauté de communes accepte cette proposition, il semble que les acheteurs soient prêts à céder le reste des terrains à très bon prix.

Vu les articles Article L213-1 et suivants du code de l'urbanisme ;

Vu le code des collectivités territoriales ;

Vu la déclaration d'intention d'aliéner enregistrée en mairie de Faucigny sous le n° 190301, reçue le 28 mars 2019, adressée par maître Roger ACHARD, notaire à REIGNIER-ESERY, en vue de la cession moyennant le prix de 395 000 €, d'une propriété sise à 28, montée du Château 7430 FAUCIGNY, cadastrée section A, parcelles 754, 758, 777, 778, 779 et 780, d'une superficie totale de 38a 70ca, appartenant à Madame PEGANOVA Olga,

Considérant la Zone d'Aménagement Différé en vigueur sur la commune de Faucigny ;

Considérant la délibération du conseil municipal de Faucigny en date du 09 avril 2019 déléguant le droit de préemption urbain à la CC4R ;

Considérant la proposition des futurs acquéreurs de laisser les parcelles entourant le château en contrepartie de la possibilité d'acquérir la maison et un jardin attenant ;

Vu l'avis des domaines ;

Vu les statuts de la Communauté de communes et particulièrement sa compétence 2.3.2 - Gestion du site du château de FAUCIGNY ;

Considérant l'intérêt patrimonial du bien en lien avec sa situation dans l'enceinte du château et le potentiel en termes de promotion touristique (compétence communautaire) de cette propriété notamment vis-à-vis de l'accueil des visiteurs au château de Faucigny;

Où cet exposé, concernant la proposition des acquéreurs, après en avoir délibéré par 06 voix POUR, 19 voix CONTRE et 04 voix ABSTENTION, le Conseil Communautaire :

- REFUSE la proposition des futurs acquéreurs de les laisser acquérir la maison et un jardin de jouissance avec en contrepartie la revente des parcelles entourant les vestiges du château à l'euro symbolique ;

Où cet exposé, concernant l'acquisition par voie de préemption, après en avoir délibéré par 19 voix POUR, 06 voix CONTRE et 04 voix ABSTENTION, le Conseil Communautaire :

- DECIDE d'acquérir par voie de préemption le bien de Madame PEGANOVA Olga sise à 28, montée du Château 7430 FAUCIGNY, cadastrée section A, parcelles 754, 758, 777, 778, 779 et 780, d'une superficie totale de 38a 70ca, pour un prix de 395 000 euros ;
- AUTORISE le Président à engager toute démarche et à signer tout document nécessaire à cette préemption et acquisition ;
- PRECISE que la présente délibération sera publiée dans un journal d'annonces légales et notifiée au vendeur, à son notaire et à l'acquéreur conformément aux dispositions du 5^e alinéa de l'article L213-2 du Code de l'Urbanisme et de l'article R213-25 du Code de l'Urbanisme ;



20190415_03 - Aménagement des bureaux administratifs de la CC4R : Signature d'une convention de partenariat avec la commune de Fillinges dans le cadre d'un bail professionnel et demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien aux Investissements publics Locaux DSIL ;

Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil que les bureaux administratifs de la CC4R sont loués à la commune de Fillinges. Le bâtiment comporte un second étage d'une surface similaire à l'existant, aménageable et réservé pour la CC4R.

Dans le cadre des travaux d'extension de la médiathèque et de la fin de la mise à disposition des bureaux dédiés à l'urbanisme, il est prévu de récupérer l'étage du bâtiment, laissé libre depuis septembre 2018.

Ce projet permettra de garantir une surface de travail plus importante pour les services de la communauté et de regrouper l'ensemble des agents sur un seul et même site. Cet agrandissement de surface permettra :

- La conduite des réunions de travail dans une salle dédiée ;
- La réception des différents usagers (pétitionnaires en urbanisme, familles pour l'école de musique, entreprises pour les contrats de redevance spéciale) dans les meilleures dispositions ;

Le projet d'aménagement comprend les travaux suivants :

- au RDC, effectuer des modifications pour réorganiser les bureaux existants,
- au 1^{er} étage, réaménager le logement existant en bureaux et fermer la terrasse de 23m² pour l'intégrer à l'espace bureaux,
- isoler les combles par le toit,
- améliorer l'isolation thermique du bâtiment avec une isolation par l'extérieur, si possible en conservant les menuiseries existantes, ainsi qu'une isolation du toit,
- améliorer l'aération des locaux du 1^{er} étage,
- équiper les bureaux en réseaux informatiques et en mobiliers,

Certains travaux sont du ressort du propriétaire (commune de Fillinges), alors que l'aménagement intérieur est du ressort de l'occupant (mobilier, réseaux informatiques et certains réseaux électriques)

Afin de faciliter la conduite des travaux, de minimiser les délais d'intervention et de réduire les coûts pour chaque entité, il a été proposé que la Communauté de communes réalise l'ensemble des travaux et que la commune rembourse la part de l'investissement relative aux travaux la concernant. Pour ce faire, Monsieur le Président précise qu'une convention de mandat a été rédigée qui détaille les obligations et responsabilités de chaque entité.

Le montant total de l'opération s'évalue 235 000 euros HT prenant en compte les travaux d'aménagement (210 100 euros) et les coûts de maîtrise d'œuvre (24 900 euros).

De plus, compte tenu de la nature des travaux et notamment de l'amélioration thermique (isolation du bâtiment), Monsieur le Président propose de solliciter l'aide de l'Etat au travers de la Dotation de Soutien aux Investissements publics Locaux DSIL. Le montant sollicité pour les travaux est de 20% du montant total, soit 47 000 euros de subvention.

Une fois les travaux terminés, la surface totale des bureaux sera doublée à hauteur de 136 m² par étage. Le plan de financement est le suivant :



Budget prévisionnel					
Descriptif des travaux	Coût des dépenses	Pourcentage	Recettes	Taux de participation	Montant subvention
Travaux à la charge de la commune	185 855,00 €	88,46%			
Travaux à la charge de la CC4R	24 245,00 €	11,54%	DSIL 74	20,0%	47 000,00 €
Maitrise Œuvre Commune	22 026,60 €		Autofinancement Commune	70,8%	166 305,28 €
Maitrise Œuvre CC4R	2 873,40 €		Autofinancement CC4R	9,2%	21 694,72 €
TOTAL	235 000,00 €			100,0%	235 000,00 €

Afin de faciliter le remboursement communal, il est proposé une exonération de loyer correspondant à 11 années de non-paiement sur la base d'un loyer annuel de 15 000 euros. Une clause sera rajoutée à la convention stipulant qu'en cas de résiliation anticipée de ladite convention, la commune rembourserait la part restant à charge au prorata temporise.

Après lecture de la convention de partenariat valant bail professionnel, Monsieur le Président propose aux membres de valider celle-ci et de l'autoriser à la signer.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU l'article L.2211-1 du CG3P ;

CONSIDERANT le projet de convention de partenariat valant bail professionnel,

CONSIDERANT que la nécessité pour la commune d'opérer des travaux d'aménagement dans son local d'habitation pour une transformation en local professionnel ;

CONSIDERANT que la CC4R souhaite bénéficier de locaux supplémentaires et doit aménager ces locaux en mobilier propre et en matériel électronique ;

CONSIDERANT que l'ensemble des opérations d'aménagements doit être mené selon les règles du code de la commande publique ;

Où cet exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité des 29 votants, le Conseil Communautaire :

- APPROUVE la convention de partenariat à conclure avec la commune de Fillinges pour la réalisation des travaux d'aménagement des bureaux administratifs de l'intercommunalité, incluant une clause de résiliation avec possibilité de remboursement anticipé par la commune du montant restant dû ;
- AUTORISE Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires et notamment pour signer ladite convention ;
- APPROUVE une demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien aux Investissements publics Locaux DSIL 2019 auprès de Monsieur le Préfet de Haute-Savoie à hauteur de 20 % des coûts de l'opération ;
- AUTORISE le Président à effectuer toute démarche et à signer tout document nécessaire au dépôt des dossiers et à l'obtention des financements précités.



20190415_04 - Signature d'avenants au marché de travaux d'aménagement d'une zone d'activités et d'une déchetterie intercommunale sur la commune de Saint-Jeoire et au marché de travaux de construction de la déchetterie de Saint-Jeoire

Monsieur le Président informe les membres présents que les travaux d'aménagement se poursuivent et arrivent à leur terme. Suite à différentes évolutions sur le chantier, exposées ci-après, des avenants sont proposés au conseil communautaire dans un souci de bonne réalisation des travaux.

Marché de travaux d'aménagement d'une zone d'activités et d'une déchetterie intercommunale sur la commune de Saint-Jeoire

Lot 1 : TERRASSEMENT, VRD, DALLAGE ET BETON

Ce lot a nécessité la réalisation de travaux supplémentaires, à savoir :

- la réalisation de travaux de génie électrique nécessaires à l'intervention d'Enedis pour un montant de 3948,60 €HT,
- la réalisation d'un mur de soutènement au niveau des conteneurs semi-enterrés de la ZAE dont une partie sera prise en charge par la maîtrise d'œuvre et l'entreprise, soit un reste à charge de la communauté de communes de 3094,20 €HT.

On arrive à une plus-value totale pour ce lot de 7 042,80 €HT.

Lot 2 : ENROBES, BORDURES, SIGNALISATION

Il s'agit d'un réajustement des quantités au vu des travaux réalisés.

On aboutit donc à une moins-value totale de 1 681,10 € HT.

Lot 3 : GENIE ELECTRIQUE ET SUPERSTRUCTURES ECLAIRAGE

Il s'agit d'un réajustement des quantités au vu des travaux réalisés, notamment à l'optimisation de l'éclairage.

On aboutit donc à une moins-value totale de 4 114,70 € HT.

L'ensemble de ces avenants conduit à une augmentation du montant actuel du marché de 1 247,00 € HT, portant le montant global des travaux à 1 879 293,70 € HT (voir tableau ci-après).

Marché de travaux de construction d'une déchetterie intercommunale sur la commune de Saint-Jeoire

Lot 1 : Bâtiment gros-œuvre - second œuvre

Suite à différents éléments, notamment des problèmes de niveaux et des aléas de construction, il est proposé au conseil communautaire de modifier le bâtiment selon le visuel présenté en annexe. Dans ce projet et suite aux échanges, l'entreprise DECREMPS prend en charge le bardage proposé, puisqu'il s'avère nécessaire suite à des erreurs de réalisation du bâtiment. La Communauté de Communes prendrait à sa charge le lettrage, ainsi que la peinture des murs extérieurs. Par ailleurs, des travaux et équipements complémentaires non prévus initialement s'avèrent nécessaires au bon fonctionnement de la future déchetterie (connectiques, travaux électriques complémentaires,...). Enfin, les quantités du marché ont été actualisées, arrivant au terme du chantier.

Il est donc proposé au conseil communautaire un avenant aboutissant à **une plus-value finale de 17 698,60 € HT.**



Cet avenant conduit à une augmentation du montant initial du marché de 17 698,60 € HT, portant le montant global des travaux à 261 110,93 € HT (voir tableau ci-après).

Marché	lot (n°)	Intitulé	Entreprise	Montant actuel marché HT	Montant avenant HT	% avenant	Nouveau montant marché HT
Aménagement ZAE et déchetterie intercommunales de Saint-Jeoire	Lot 1	TERRASSEMENTS - VRD - DALLAGE - BETON	DECREMPS BTP	1 333 883,07 €	7 042,80 €	0,528%	1 340 925,87 €
	Lot 2	ENROBES - BORUDRES - SIGNALISATION	COLAS Rhône-Alpes-Auvergne SAS	229 954,10 €	- 1 681,10 €	-0,731%	228 273,00 €
	Lot 3	GENIE ELECTRIQUE ET SUPERSTRUCTURES ECLAIRAGE	BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES	30 670,60 €	- 4 114,70 €	-13,416%	26 555,90 €
	Lot 5	ESPACES VERTS	NATUR'DECOR	184 839,93 €		0,000%	184 839,93 €
	Lot 6	PONTS BASCULES ET CONTROLES D'ACCES	PRECIA MOLEN	98 699,00 €		0,000%	98 699,00 €
TOTAUX				1 878 046,70 €	1 247,00 €	0,066%	1 879 293,70 €
Construction d'une déchetterie intercommunale à Saint-Jeoire	Lot 1	DECHETTERIE - Bâtiment gros œuvre - second œuvre	DECREMPS BTP	161 783,33 €	17 698,60 €	10,940%	179 481,93 €
	Lot 2	DECHETTERIE - Serrurerie - signalétique de la déchetterie	METALLERIE COUDURIER	81 629,00 €		0,000%	81 629,00 €
TOTAUX				243 412,33 €	17 698,60 €	7,271%	261 110,93 €

En tenant compte de ces avenants et de l'ensemble des frais liés à ce chantier (marchés de travaux, coûts de maîtrise d'œuvre, géotechnicien, SPS, publicité, concessionnaires réseaux, enfouissement ligne HTA, convention Saint-Jeoire ...), **le coût global de l'opération s'élève à ce jour à 2 366 295,75 € HT.**

Pour rappel et comme indiqué dans la délibération du 19 juin 2017, le budget estimé pour cette opération était de **2 589 688 euros HT.**

Le coût initial des marchés et devis signés pour la totalité de l'opération s'élevait à 2 286 701,32 € HT. L'augmentation des coûts sur la totalité de l'opération est donc à ce jour de 3,48 % du coût initial de l'opération.

De plus, cette opération fait l'objet de subventions à hauteur de 528 260 €, soit 22,32 % du montant global des coûts et 24,44 % du montant des travaux stricto sensu.

Où cet exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité des 29 votants, le Conseil Communautaire :

- VALIDE les avenants concernant les travaux d'aménagement d'une zone d'activités et d'une déchetterie intercommunale présentés ;
- AUTORISE Monsieur le Président à signer les avenants avec chaque entreprise concernée.



20190415_05 – Signature d'une convention de mandat avec la commune de Saint-Jeoire pour la réalisation de travaux de réseaux d'eau sur la future zone d'activités ;

Monsieur le Président rappelle que, dans le cadre de son projet d'amélioration des réseaux d'eau, la Commune de Saint-Jeoire a mutualisé les travaux sur le secteur de la future zone d'activité et de la future déchetterie de Saint-Jeoire, pour un montant estimé à 87 015,11 € HT. Cela permet d'optimiser le tracé des réseaux pour la Commune et pour la Communauté de Communes. Néanmoins, une partie des travaux relève de la compétence de la Communauté de Communes dans le cadre de la viabilisation des terrains de la zone d'activités. **Cette partie s'élève à 15 089,50 euros.**

Afin de faciliter la conduite des travaux pour chaque entité et limiter au maximum la durée des travaux, il a été proposé que la Commune de Saint-Jeoire réalise l'ensemble des travaux et que la Communauté de communes rembourse la part de l'investissement relative aux travaux la concernant. Pour ce faire, Monsieur le Président précise qu'une convention de mandat a été rédigée qui détaille les obligations et responsabilités de chaque entité.

Après lecture de la convention, Monsieur le Président propose aux membres de valider celle-ci et de l'autoriser à la signer.

Où cet exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité des 29 votants, le Conseil Communautaire :

- APPROUVE la convention de mandat à conclure avec la commune de Saint-Jeoire pour la réalisation des travaux de réseaux d'eau évoqués dans la convention,
- AUTORISE Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires et notamment à signer ladite convention ;

20180415_06 - Signature d'une convention de partenariat avec l'éco-organisme RECYLUM pour la collecte et le traitement des lampes usagées

Monsieur le Président propose de conventionner avec l'éco-organisme RECYLUM pour collecter et traiter les lampes et ampoules apportées en déchetteries. Cette contractualisation permettrait de diminuer nos coûts actuels et de recycler de manière qualitative ce flux.

Contexte actuel

La Communauté de communes a décidé depuis 2014 de mettre en place une collecte sélective des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) ménagers à travers le réseau des 2 déchetteries communautaires. Cette opération s'est traduite par la signature d'un marché de prestation auprès d'EXCOFFIER pour l'enlèvement et le traitement des lampes. Le coût annuel représente 1 680 euros pour la CC4R, soit 70€ par mois et par déchetterie.

Parallèlement, la société RECYLUM est un éco-organisme qui a été créé pour répondre aux exigences du décret n° 2005-829 du 20 juillet 2005 relatif à la composition des DEEE et à l'élimination des déchets issus de ces équipements. Elle collecte et valorise ces déchets gratuitement. On trouve également dans certains supermarchés des containers adaptés à cette collecte.

C'est pourquoi, il est proposé de signer une convention de partenariat avec RECYLUM afin de confier gratuitement, l'enlèvement, le traitement et le recyclage des lampes à cet éco-organisme.



Contractualisation :

L'Eco-organisme fournira gratuitement

- La fourniture des conteneurs de collecte
- Le tri et le recyclage des lots collectés
- Des outils de communication pour vous aider à sensibiliser les habitants
- Des conteneurs de pré-collecte à placer dans les 2 déchetteries
- Un accès sécurisé sur Internet pour faire vos demandes de collecte, d'outils de communication, suivre la traçabilité des lots ou encore consulter les statistiques de collecte de vos déchetteries.

Afin d'améliorer la collecte et le tri de ces déchets, Monsieur le Président propose également que RECYLUM fournisse des containers gratuitement dans les 3 gros supermarchés en cas d'accord des gérants.

Après lecture du projet de convention avec l'éco-organisme RECYLUM ;

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité des 29 votants, le Conseil Communautaire :

- APPROUVE le projet de convention de reprise et de recyclage des lampes avec l'éco-organisme RECYLUM ;
- AUTORISE Monsieur le président à signer la convention ainsi que tout document relatif à cette affaire ;

20190415_07 - Désignation d'un membre de la CC4R siégeant au comité de direction au sein de l'association Initiative Genevois ;

A la demande de l'association, il est proposé au conseil communautaire de désigner un membre siégeant au comité d'administration de l'association Initiative Genevois.

Pour rappel, Initiative Genevois est une association avec des représentants divers (chefs d'entreprises, élus, experts-comptables, avocats...) qui a pour objectifs de :

- accompagner les créateurs d'entreprises et les jeunes entreprises dans le montage de leurs projets (aides techniques, administratives et juridiques) et l'animation d'un réseau d'échanges,
- financer des projets sélectionnés et permettre un parrainage, attribuer un prêt d'honneur et aider les porteurs de projets à obtenir des financements adéquats.

Compte tenu du partenariat avec l'association Initiative Genevois et de sa demande de désignation d'un représentant de la CC4R ;

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité des 29 votants, le Conseil Communautaire :

- DESIGNER Monsieur Serge PITTET comme représentant de la CC4R au sein de l'association Initiative Genevois ;

Finances Publiques

20190218_08 - Demande de subventions au titre du Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité CDAS pour 2019 : réhabilitation des vestiaires du terrain de football de VIUZ EN SALLAZ et acquisition d'un bien immobilier sur



Faucigny destiné à la gestion patrimoniale et culturelle du Château de Faucigny ;

Monsieur le Président informe que le Conseil Départemental de Haute-Savoie a mis en place une politique de développement des territoires, accompagnée de financements pour des projets communaux et intercommunaux. Ce dispositif d'aides « cantonnalisées » est aujourd'hui dénommé Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité (anciennement Fond Départemental de Développement des Territoires). Il a été reconduit pour 2019.

Considérant les opérations pouvant être subventionnées, il est envisagé de soumettre deux projets d'aménagement

1 - Acquisition et aménagement d'un local dans le cadre de la gestion du Château de Faucigny

La CC4R gère le château de Faucigny. L'acquisition d'un bien immobilier à l'entrée du château permettrait d'aménager :

- Un point d'accueil pour les visiteurs et un local technique (stockage) pour faciliter la découverte du château ;
- Un sentier de découverte des vestiges du château ;

L'ensemble de l'opération est éligible aux aides du département au titre du CDAS. C'est pourquoi, Monsieur le président propose de solliciter l'aide du département de la Haute-Savoie.

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

Budget prévisionnel					
Descriptif des travaux	Coût des dépenses		Recettes	Taux de participation	Total recettes attendues
Acquisition bâtiment et parcelles	395 000,00 €				
Travaux d'aménagement du local d'accueil	90 000,00 €		CDAS 74	20,0%	100 000,00 €
Aménagement d'un sentier de découverte	15 000,00 €		Autofinancement CC4R	80,0%	400 000,00 €
TOTAL	500 000,00 €			100,0%	500 000,00 €

2 - Travaux de réhabilitation des vestiaires de football de Viuz-en-Sallaz

La CC4R a pris la compétence « Equipements sportifs liés à la pratique du football ». La commune de Viuz-en-Sallaz a sollicité la CC4R pour réaliser des travaux de réhabilitation des 2 vestiaires du terrain synthétique. Il s'agit de travaux suivants :

- Modification intégrale des toitures des 2 bâtiments du fait d'infiltrations ;
- Travaux de plomberie et de carrelage dans les douches ;
- Modification des portes et des serrures des vestiaires ;
- Travaux d'isolation et de peinture ;
- Installation de cylindres électroniques ;



Une aide a été sollicitée auprès de l'Etat et au titre de la DETR. Toutefois, ce projet ne devrait pas obtenir ce financement. C'est pourquoi, Monsieur le président propose de solliciter l'aide du département de la Haute-Savoie. Le nouveau plan de financement prévisionnel est le suivant :

Budget prévisionnel					
Descriptif des travaux	Coût des dépenses		Recettes	Taux de participation	Total recettes attendues
Travaux refonte des toitures des 2 vestiaires	78 888,00 €				
Travaux réfection intérieure des vestiaires	39 953,00 €		CDAS 74	30,0%	36 814,20 €
Cylindres électroniques	3 873,00 €		Autofinancement CC4R	70,0%	85 899,80 €
TOTAL	122 714,00 €			100,0%	122 714,00 €

Après lecture des éléments fournis dans la note de synthèse, le Président propose de passer au vote en l'absence de questions ou remarques.

Considérant les aides possibles au titre du Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité pour 2019 ;
Où cet exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité des 29 votants, le Conseil Communautaire :

- APPROUVE la demande de subvention au titre du Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité 2019 auprès de Monsieur le Président du conseil départemental de Haute-Savoie à hauteur de 20 % des coûts de l'opération en vue de l'acquisition et de l'aménagement d'un local d'accueil des visiteurs du Château de Faucigny en priorité 1 ;
- APPROUVE une demande de subvention au titre du Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité 2019 auprès de Monsieur le Président du conseil départemental de Haute-Savoie à hauteur de 30 % des coûts de l'opération en vue de la réhabilitation des vestiaires du terrain de football synthétique de Viuz-en-Sallaz en priorité 2 ;
- AUTORISE le Président à effectuer toute démarche et à signer tout document nécessaire au dépôt des dossiers et à l'obtention des financements précités.

20190415_09 - Demande de subvention auprès du Conseil Savoie Mont Blanc (CSMB) pour l'acquisition de ressources numériques et de l'amélioration du portail IDELIRE

Monsieur le Président informe que le réseau des bibliothèques souhaite améliorer ses outils numériques. Dans le cadre du projet de territoire lecture, le réseau avait ambitionné de :

- Modifier son portail Internet et étendre les ressources numériques accessibles aux usagers ;
- Equiper le réseau de tablettes numériques dédiées afin de former/sensibiliser les équipes à leur fonctionnement et de permettre une consultation des ressources dans chaque bibliothèque.



Le département à travers le Conseil Savoie Mont Blanc (CSMB) peut financer cette partie du programme d'actions. Deux aides sont envisagées :

- La première concerne le développement d'une collection thématique pour l'acquisition de nouveaux abonnements de ressources en ligne pour un montant de 3 383 euros correspondant à 80% du budget total ;
- La seconde concerne l'équipement en tablettes numériques des différentes bibliothèques pour un montant de 1 565 euros correspondant à 40% du budget total ;

Vu les statuts de la CC4R et notamment son article 3.1.1 « Développement de la lecture publique et mise en réseau des bibliothèques communales » ;

Considérant le projet de rénovation du portail et développement des ressources numériques pour les 10 bibliothèques communales du territoire communautaire ;

Considérant la possibilité de bénéficier d'une aide financière du Conseil Savoie Mont Blanc (CSMB) au titre des collections thématiques et du développement des services numériques ;

Où cet exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité des 29 votants, le Conseil Communautaire :

- APPROUVE la demande de subvention auprès de Monsieur le Président du Conseil Savoie Mont Blanc (CSMB) à hauteur de 4 948 euros pour le développement du numérique ;
- AUTORISE le Président à effectuer toute démarche et à signer tout document nécessaire au dépôt des dossiers et à l'obtention des financements précités.

20190415_10 - Modification de demande de subvention auprès du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes pour la valorisation des Meulières du Mont Vouan

Monsieur le Président rappelle la délibération prise par l'assemblée lors de sa séance du 20 novembre 2017 relative à la demande de financement auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes concernant la valorisation des meulières du Mont Vouan. Malheureusement, le projet présenté ne permet pas d'obtenir des aides régionales, ne remplissant pas les conditions d'octroi (minimum de travaux, opération globale, minimum de subvention). Monsieur le Président propose donc de modifier le dossier de subvention et de réitérer ladite demande.

Contexte du projet :

L'ensemble des connaissances historiques et archéologiques de l'activité des carrières de meules proviennent d'une campagne de recherche dans les archives publiques et de la fouille de 3 sites. Le potentiel archéologique du Mont Vouan prend tout son sens lorsque l'on sait qu'il abrite 72 sites carriers.

Une enquête sur les moulins de France réalisée en 1809, révèle une aire de commercialisation des meules du Mont Vouan s'étendant sur toute la partie Nord du département de la Haute-Savoie ainsi que sur le canton de Genève. L'ampleur du site, son rayonnement géographique et son histoire ouvrent des perspectives importantes pour la CC4R en termes de recherche et de valorisation du patrimoine.

Projet de valorisation :

C'est dans ce contexte que la CC4R souhaite développer, en complément du volet environnemental, **la valorisation du patrimoine culturel du Mont Vouan**. Un ensemble de fiches actions a été rédigé afin de définir le projet de la CC4R. Le projet de valorisation, ci-joint, comporte 16 actions pour un montant **de 1 267 800 €** qui pourraient faire l'objet d'une demande de subvention spécifique de la Région Auvergne-Rhône-Alpes à hauteur de 294 125 euros.



Poste de dépense	Contrat de territoire ENS		Projet de valorisation culturelle		
	Montant inscrit	Taux de subvention CD74	Montant inscrit	Taux de subvention Région AURA	Taux de subvention DRAC ou autre
Travaux uniques, équipement					
Aménagement du parking	130 000 €	80%			
Parcours balisé	25 000 €	80%			
Une fenêtre ouverte sur Vachat	4 000 €	80%			
Agencement d'un espace d'interprétation et de découverte des meulières de la Pierre aux Morts	160 000 €	80%	40 000 €	50%	
Sécurisation des meulières de Vachat et Grand'Gueule	220 000 €	80%			
Chantier de fouilles archéologiques de la pierre aux morts	0 €		40 000 €	50%	30%
Bâtiment d'accueil – centre d'interprétation du Vouan	0 €		445 000 €	50%	
Suivi, étude complémentaire					
Prévoir les dangers potentiels	11 300 €	80%			
Recherches historiques sur les meulières	0 €		8 000 €	50%	30%
Scan 3D (pédestre+LIDAR) du Mont Vouan et de ses principales meulières	0 €		28 000 €	50%	30%
Recherches pluridisciplinaires sur le mont Vouan et vulgarisation	5 000 €	0%	25 000 €	50%	
Pédagogie information animation					
Formation des guides	12 750 €	80%	2 250 €	50%	
Création d'outils des Technologies de l'Information et la Communication	15 250 €	80%			
Animations et ateliers pédagogiques	47 500 €	80%			
Scientillabule	15 000 €	100%			
Programmation culturelle	33 750 €	80%			
Total	679 550 €		588 250 €	294 125 €	22 800 €
		542 640 €			

Monsieur le président précise que l'ensemble des opérations était déjà inscrit au contrat territorial ENS avec le Département.

Oui cet exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité des 29 votants, le conseil communautaire :

- AUTORISE Monsieur le Président à solliciter une subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes à hauteur de 294 125 euros pour la réalisation des actions de valorisation du patrimoine culturel du Mont Vouan ;
- AUTORISE Monsieur le président à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette décision ;

Questions et Informations diverses

Calendrier des prochaines réunions et commissions :

Monsieur le Président présente le calendrier des prochaines réunions :

- Mercredi 17 avril 2019 à 18h00 : Commission Thématique du SCoT - Mobilité Infrastructures
- Jeudi 18 avril 2019 à 17h00 : Assemblée générale d'ALVEOLE ;



- Jeudi 18 avril 2019 à 19h30 : réunion de travail concernant la prise de compétence Eau et Assainissement pour les 4 communes hors SRB ;
- Mardi 23 avril 2019 à 17h30 : Bureau communautaire
- Lundi 29 avril 2019 à 18h00 : Commission Thématique du SCoT - Economie commerce
- Mardi 30 avril 2019 à 19h30 : Comité de pilotage ENS
- Lundi 06 mai 2019 à 19h30 : CA de la MJCi
- Mardi 07 mai 2019 à 17h30 : Bureau communautaire
- Jeudi 16 mai 2019 à 18h30 : Conseil Syndical du SM3A
- **Lundi 20 mai à 19h00 : Conseil communautaire**

Remerciements officiels pour l'engagement politique de Bernard CHAPUIS au sein du conseil communautaire

Monsieur le président souhaite remercier le travail accompli par Bernard CHAPUIS depuis la création de la Communauté de communes, lors d'un moment convivial à l'issue du conseil communautaire.

Fin de séance à 21H35.